

Brûlage à l'air libre des déchets verts

La plaquette qui suit est l'illustration de la nouvelle réglementation du brûlage à l'art libre des dechêts verts :

AVIEZ-VOUS

?

RÔLÉS
NT
UE
M
TURE DIESEL
N URBAINE,
M
SENCE!

EN FRANCE
42 000 DÉCÈS
PRÉMATURÉS PAR AN
SONT ATTRIBUÉS À LA POLLUTION
DE L'AIR ET NOTAMMENT AUX
**PARTICULES
FINES PM 2,5**
PRODUITES PAR
LES ACTIVITÉS HUMAINES.

(données issues du programme
« un air pur pour l'Europe »)

www.gaeby.fr

PLUS, CONTACTEZ :

entre

nt-durable.gouv.fr

les déchets



Région Centre
www.regioncentre.fr



Lig'Air Surveillance de la qualité
de l'air en région Centre
www.ligair.fr



LE BRÛLA
À L'AIR LIBRE
DES DÉCHETS VO
C'EST INTE



ARRÊTEZ DE VOUS ENFL



L'air libre des déchets verts :

C'EST INTERDIT !

Sanitaire Départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du
tion est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011.

des **risques d'incendies**,
émet de nombreux
importantes dont les particules, qui
générées par
de des **risques d'incendies**,
émet de nombreux
importantes dont les particules, qui
générées par

La combustion à l'air libre des
déchets verts est peu performante
et polluée d'autant plus que les
végétaux sont humides.

En outre, **la toxicité** des
substances émises peut **être**
accrue quand sont **associés**
d'autres déchets comme
des plastiques ou des bois traités.

*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes
d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

Attention :

EN CAS DE
NON-RESPECT
DU RSD, UNE
CONTRAVENTION
DE 450 €
PEUT ÊTRE APPLIQUÉE
POUR UN PARTICULIER

(article 131-13
du nouveau code pénal)

iculiers, collectivités,
prises sont concernés.

isés :

naies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage,
sifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins...
autres déchets.

Ne brûlez plus vos déchets valorisez les

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et
de la qualité de l'air existant :



LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

tontes de pelouse et feuillages
peuvent être mélangés avec
vos restes de repas et
épluchures de légumes...
pour se transformer en
amendement de qualité
pour vos plantes.

De nombreuses collectivités
mettent à votre disposition
des **composteurs**,
renseignez-vous !



LE BROYAGE ET LE PAILLAGE

petits et gros branchages
broyés constituent
un excellent paillis pour
le jardin et le potager.
Le paillage conserve l'humidité
des sols et évite la pousse
des mauvaises herbes.

Autre astuce
la tonte mulching,
elle permet de laisser
l'herbe finement
coupée sur place.

L'entretien du jardin pour un particulier génère des **déchets v**
que l'on estime en moyenne en France à **160 kilos** par perso
et par an. Pour s'en débarrasser, **9 %** des foyers les brûlent, ce
représente près d'**un million de tonnes** de déchets verts
à l'air libre.

(source



Attention les incinérateurs de jardin ne sont pas
une solution et polluent également

En région Centre retrouvez
plus d'informations et d'outils pédagogiques sur :
www.centre.ademe.fr



En date du 9 juin 2017, le nouvel arrêté préfectoral relatif aux évolutions de l'application du
Grenelle de l'environnement, abroge le précédent et sa modification du 8 novembre 2002..

Ci-dessous se trouvent tous les liens permettant d'accéder aux différents documents officiels:

Arrêté préfectoral

Thématique(s):
Infos flash



***Mairie
de Nargis***

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr*

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/actualites/brulage-lair-libre-des-dechets-verts>